



Adresse du siège social : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Site internet .....

Adresse de correspondance, si différente du siège : .....

Code postal : ..... Commune : .....

## II ) Composition du Bureau

Fonction : Président

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Fonction : Secrétaire

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Fonction : Trésorier

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Fonction : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Identités et adresses des structures relevant du secteur marchand avec lesquelles l'association entretient des relations privilégiées :

.....

.....

Votre association dispose-t-elle d'agrément(s) administratif(s)?

Si oui, merci de préciser :

oui  non

Type d'agrément :

attribué par

en date du :

.....

.....

.....

.....

## III ) Renseignements au 31 décembre de l'année écoulée:

Nombre d'adhérents de l'association

	Hors commune	Commune
Nombre de femmes adhérentes		
Nombre d'hommes adhérents		
Nombre d'enfants adhérents (-18 ans)		

Moyens humains de l'association

<b>Nombre de bénévoles :</b> <i>Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée.</i>	
	<b>COÛT DE LA MASSE SALARIALE</b>
<b>Nombre total de salariés :</b>	









# 4 DÉCLARATIONS SUR L'HONNEUR

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez ce dossier.

Je soussigné(e), (nom et prénom) .....  
représentant(e) légal(e) de l'association .....

*Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter) lui permettant d'engager celle-ci.*

## déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ainsi que l'approbation du budget par les instances statutaires ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières et en nature) sur les  
 trois derniers exercices (dont l'exercice en cours)<sup>14</sup> :  
 inférieur ou égal à 500 000 €  
 supérieur à 500 000 €<sup>15</sup>

- demander une subvention de : ..... €
- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association :

Nom du titulaire du compte : .....

Code Banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Préciser les coordonnées du compte choisi pour le versement de la subvention et **joindre un RIB** :

N° IBAN | |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

BIC | |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_| |\_|\_|\_|\_|

Fait, le ..... à .....

Signature

insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du code pénal. Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général.

Le montant total et cumulé d'aides publiques sur 3 ans ne conditionne pas l'attribution ou non d'une subvention. Cette attestation n'a pas d'autre objet que de permettre aux pouvoirs publics d'adapter le formalisme de leur éventuelle décision d'attribution.

Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1894 du code civil